Département du Bas Rhin

Arrondissement de Saverne

****

**COMMUNE DE LOCHWILLER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 11 octobre 2021**

**Etaient présents :**

* **Maire : M. Christophe KALCK ;**
* **Les Adjoints au Maire : Mme DAUL Hélène, MM. KLEIN Bruno et SCHAFFNER Roland ;**
* **Les Conseillers : Mme STORCK Nicole et MM. LUX Laurent, MEYER Adrien, SCHORR Guillaume.**

**Absents excusés : MM. STORCK Olivier et SAUER Pascal**

* **Mr SAUER Pascal donne procuration à Mr KLEIN Bruno pour l’ensemble des points à l’ordre du jour.**

**ORDRE DU JOUR**

**1. Désignation d’un secrétaire de séance**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 06 Juillet 2021**

**3. Salle Polyvalente et Mairie: mise en conformité (suite)**

**4. Assurances Groupama**

**5. Cession parcelle Commune – Epoux Glasser (régularisation administrative).**

**6. Régularisation administrative AF et parcelle époux Barth, rue de Reutenbourg.**

**7. Eglise protestante de la confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine**

**8. Régularisation comptes budgétaires**

**9. Point Travaux**

**10. Point Sinistre**

**11. Divers et Informations**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1) Désignation du secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance : **Mr KLEIN Bruno**

**2) Adoption du PV de la séance du 06 Juillet 2021**

Le procès-verbal de la séance mentionnée ci-dessus a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Après délibération, le procès-verbal est adopté à 9 voix pour, 1 abstention (Marten VAN DER GIESSEN).

**3) Mise en conformité de la Salle Polyvalente et Mairie.**

Pour la mise en conformité du bâtiment de la Mairie à un coût raisonnable, un certain nombre de mesures ont dû être prises pour réduire le coût des travaux :

* Désaffectation complète du niveau R+2.
* Aménagement des 2 salles de classe du niveau R+1 en bibliothèque et espace de lecture.
* Déménagement des archives du niveau R+2 vers le niveau R-1 (anciennement caveau) vu que l’aménagement du niveau R-1 en local recevant du public est, en l’état des accès, impossible, l’accès principal du caveau, sous l’escalier qui mène à la mairie, n’étant pas conforme. Aménager cet accès demanderait des travaux très importants et aurait un impact sur l’accès à la salle polyvalente.

La Mairie a validé le dossier de mise en conformité établi par le Cabinet d’Architecture Trumpff en accompagnement technique du Groupe Apave spécialisé dans la vérification de la fiabilité des infrastructures et bâtiments pour les maintenir en conformité.

Une « Demande d’autorisation de modifier un établissement recevant du public » a été adressé au S.D.I.S. 67 - ERP - Commission de Sécurité ainsi qu’à la D.D.T. – Service Accessibilité et Qualité des Constructions (ERP), dans le cadre du « Porté A Connaissance de Juin 2018 lié aux risques de mouvements de terrain dus au gonflement de l’anhydrite ».

Les appels d’offres concernant les travaux à entreprendre seront lancés après validation du dossier par les différentes parties concernées.

**4) Assurances Groupama :** acceptation d’un chèque

Groupama GE a transmis un chèque de 145,53 euros dans le cadre d’un remboursement de cotisation du contrat d’assurance des biens communaux.

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal accepte le chèque de Groupama pour le BP 2021

5) **Cession Commune – Glasser de la parcelle cadastrée Section N°297/108 : régularisation administrative.**

Il convient de régulariser la cession sans soulte qui a été dressée par acte administratif en date du 27 juillet 2015 entre la commune et les époux GLASSER concernant la parcelle cadastrée Section N° 297 / 108 d’une contenance de 0,30 are. En effet, la commune doit fournir au livre foncier la levée d’hypothèque sur ladite parcelle.

Vu le procès-verbal d’arpentage n° 123N établi le 02 mars 2012 par le géomètre-expert Dominique JUNG à Saverne, visé par le service du cadastre de Saverne le 25 mai 2012,

La délibération en date du 26 février 2018 n’étant pas parvenue au Juge du Livre Foncier, une nouvelle délibération est nécessaire pour régulariser ladite cession par un nouvel acte administratif, et désigne pour cela M. KALCK Christophe, Maire de Lochwiller, dans les fonctions d’officier ministériel et autorise M. SCHAFFNER Roland, adjoint au Maire, à signer l’acte à intervenir, au nom de la Commune de Lochwiller et de solliciter la levée d’hypothèque sur ladite parcelle.

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal accepte la régularisation de cette cession.

**6)** **Régularisation de propriété entre la Commune et une parcelle des époux Barth Jérôme, rue de Reutenbourg.**

Suite à une incertitude de propriété au niveau d’une parcelle rue de Reutenbourg concernant les époux Barth Jérôme, un nouvel arpentage sera nécessaire pour régulariser cette situation. Le Maire demande aux membres du conseil municipal l’autorisation de faire appel au service d’un géomètre aux frais de la commune.

**A l’unanimité**, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l’intervention du géomètre

**7) Eglise protestante de la confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine**

**Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l’Eglise protestante de la confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d’Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d’Ingwiller et de l’inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l’inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.**

**Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications. La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».**

**En application de l’article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l’avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l’Eglise protestante de la confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine.**

**A l’unanimité,** le Conseil Municipal accepte **ce changement de circonscription affectant l’Eglise protestante de la confession d’Augsbourg d’Alsace et de Lorraine.**

**8) Régularisation comptes budgétaires**

**Suite à un excédent de réalisations par rapport aux prévisions en début d’année au niveau du compte de fonctionnement 61521 Terrains, une décision modificative s’impose pour transférer le montant de 6 000,00€ TTC du compte de fonctionnement 615221 Bâtiments Publics vers ce compte 61521 Terrains.**

**A l’unanimité,** le Conseil Municipal accepte **cette régularisation pour les comptes cités.**

**9) Point Travaux :**

* **Parcelle Salin** : suite à l’acquisition de la parcelle des époux Salin, la commune a entrepris un certain nombre de travaux pour lui donner un nouvel aspect : dépierrage de la parcelle après démolition, rajout d’un complément de 8 camions de terre végétale, engazonnement, défrichage de la partie enherbée, suppression de la clôture, pour un montant total de : 4 017,00€ TTC
  + Diebolt TP pour dépierrage et rajout de terre végétale : 2 124,00€ TTC
  + Edenia pour suppression grillage + poteaux, nettoyage + engazonnement : 1 893,00€ TTC

La plantation de quelques arbres est envisagée l’année prochaine.

* **Eglise** : Les travaux de mise en conformité sécurité + l’installation d’une nouvelle sonorisation sont finalisés pour un montant total de :
  + **Mise en conformité :** 3 403,00€ TTC
  + **Sonorisation :** 3 333,94€ TTC
* **Trottoir rue du Dissberg + calvaire rue Principale** :
  + mise en enrobé du trottoir rue du Dissberg avec déplacement du lampadaire + réparation du nid de poule rue des vergers : 7 566,00€ TTC
  + le réaménagement du calvaire avec des rosiers supplémentaires et quelques petites haies est en cours.
* **Chemin des écoliers :** l’installation des luminaires est prévue courant novembre.

**10) Point Sinistre.**

**Article paru dans les DNA suite à la réunion publique du 04 octobre 2021 :**

Après plusieurs années d’études, l’État mise sur un système de pompage de l’eau de la nappe souterraine pour endiguer le phénomène de gonflement des sols à Lochwiller. Mis en place depuis septembre, ce dispositif jugé « satisfaisant » n’est pas pour autant une garantie de succès.

Et s’il suffisait de couper l’arrivée d’eau pour faire cesser les mouvements de terrain ? C’est la solution développée par les experts du BRGM (bureau de recherches géologiques et minières), de la DREAL (direction régionale de l‘environnement, de l’aménagement et du logement) Grand Est et de Géodéris (un groupement d‘intérêt public qui apporte à l’État une assistance et une expertise en matière d’après-mine) pour stopper la [surrection des sols qui fissure la petite commune de Lochwiller depuis une dizaine d’années](https://www.dna.fr/loisirs/2013/07/04/pousse-dans-le-vide).

Après de longs mois passés à étudier ce phénomène, les désordres miniers et la spécificité géologique du secteur, ils ont suivi les préconisations du Conseil général de l’environnement et du développement durable (CGEDD) – un établissement placé sous l’autorité de l’État – et opté en 2019 pour une solution de rabattement de nappe, afin d’éliminer l’eau qui alimente les couches à anhydrite et les font gonfler.

Concrètement, ce dispositif, qui comprend des piézomètres et un forage de rabattement, permet de pomper l’eau dans la nappe du Lettenkohle pour la rejeter dans le ruisseau Dachsgraben qui traverse le village. La société Suez est chargée d‘opérer une surveillance et de vérifier la qualité de l’eau rejetée.

À ce jour, les analyses ne sont pas « inquiétantes », évalue Benoit Vidon, sous-préfet de l’arrondissement de Saverne. Les travaux d’installation de ce système novateur ont démarré avec un an de retard à l’été 2020, à un endroit stratégique situé à proximité du [forage géothermique à l’origine des mouvements de terrain](https://www.dna.fr/loisirs/2014/06/04/un-phenomene-exceptionnel). Ils se sont achevés il y a quelques semaines. « Le dispositif est en marche depuis la rentrée et correspond à ce qui était recherché. C’est satisfaisant », livre le représentant de l’État. Mais rien ne garantit encore son efficacité.

Cette méthode de pompage reste un « test », comme l’a rappelé en [2019 François Villerez](https://www.dna.fr/edition-de-saverne/2019/06/29/le-debut-du-pompage-est-prevu-a-l-ete-2020) , responsable du service de prévention des risques de la DREAL. « Il faudra un an de fonctionnement, voire plus, pour analyser les données et tirer des conclusions », exprime Benoit Vidon. En 2015, la méthode de colmatage du forage [s’était soldée par un échec.](https://www.dna.fr/edition-de-saverne/2016/02/05/le-brgm-rencontre-des-difficultes-les-travaux-interrompus)

À Lochwiller, d’aucuns espèrent la réussite de cette solution, d’autant plus que les derniers relevés topographiques révèlent une poursuite des mouvements de terrain. « Ça va, ça vient, soupire un sinistré. Des fois, on se dit que c’est fini et puis les mouvements reprennent. » « Il y a toujours un phénomène de gonflement de l’anhydrite, précise le sous-préfet de Saverne. Mais un ralentissement est toutefois observé. »

Ce constat n’entraîne aucun changement sur [la carte des zones sinistrées développées par les services de l’État en 2018](https://www.dna.fr/edition-de-saverne/2018/05/16/zones-sensibles) avec des conséquences sur l’urbanisme de la commune. Les zones rouge et jaune n’ont « pas été étendues ni réduites », affirme le représentant de l’État. Dans la première, considérée comme la plus touchée, un « principe d’inconstructibilité stricte » est imposé. La seconde jouit quant à elle d’un « principe d’inconstructibilité avec exceptions ».

**11) Divers et Informations**

* **La famille BROUSSE Joel,** locataire au 34, rue Principale, a demandé à la Mairie l’autorisation d’ouvrir un Magasin de vêtements d’occasion hommes et femmes à cette même adresse. Le conseil municipal approuve cette initiative.
* **Parcelle Dossmann** : Une étude est en cours avec Riehl Paysage et Diebolt TP pour l’aménagement de cette parcelle au centre de notre village
* **Cimetière**: Installation d’un garde-corps de sécurité sur le muret en prolongement de l’escalier (côté gauche de l’entrée principale de l’église) : en attente de devis.
* **SDIS67** : La Direction départementale du SDIS67 tenait à remercier la Mairie pour l’intérêt qu’elle a porté à l’accueil sur sa commune, dans le cadre de leur formation de maintien et de perfectionnement des acquis, des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin spécialisés en sauvetage déblaiement. En leur permettant de visualiser les dégâts occasionnés sur le bâti, la commune leur a offert la possibilité de mieux appréhender les risques liés aux mouvements de terrain et contribuer ainsi à renforcer leur sécurité lors d’interventions en milieu instable.
* **Mairie** : La secrétaire de Mairie a donné sa démission pour raisons personnelles. Son départ est prévu pour la fin du mois d’octobre. Les permanences de la Mairie continueront à être assurées jusqu’à l’arrivée de sa remplaçante début décembre.
* **Questions, remarques ou suggestions soumises par nos concitoyens** pour figurer à l’ordre du jour d’une prochaine réunion du conseil municipal :
  + Qu’en est-il de la rénovation de la chapelle ???
  + Abribus : après l’installation d’un abribus plus grand pour les maternelles et les collégiens au niveau de la place, quand est-il pour celui des lycéens à proximité des maisons Diemer et De Jong ??
  + L’hiver dernier le déneigement au niveau de l’abribus de la place n’a pas été fait dans les temps.
  + Mise en place d’un bac à composte au cimetière ???
  + Serait-il envisageable, par manque de trottoir, de mettre un balisage piéton le long de la rue des Vignes, idem à celui de la rue de l’Eglise ???
  + Problème de visibilité et de priorité à la sortie du chemin intercommunal (terrain multisports) sur la D668.
  + Proposition de notre amicale des pompiers pour la création d’une « Réserve Communale de sécurité civile » pour le soutien et l’assistance de la population en cas de crise ou de catastrophe naturelle. Cette réserve pourra effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.